



digital advertising experts

Communiqué de presse

---

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE HIMEDIA ET BJ INVEST ANNONCENT AVOIR TROUVE UN ACCORD POUR L'AVENIR DES SOCIETES HIMEDIA ET HIPAY

---

**Paris, le 2 mai 2016, 8h40** – Le Conseil d'administration de HiMedia et BJ Invest annoncent avoir trouvé un accord permettant aux sociétés HiMedia et HiPay de retrouver rapidement les meilleures conditions de croissance et de création de valeur.

Cet accord consiste en trois points principaux :

### **1. BJ Invest devient le premier actionnaire de HiPay (28% du capital).**

Sur la base des cours de clôture de vendredi 29 avril 2016, BJ Invest acquiert la moitié des actions détenues par HiMedia dans HiPay (soit 10% du capital de HiPay) payée en partie en actions HiMedia et en partie en numéraire. BJ Invest acquiert également la totalité des actions HiPay détenue par United Internet, soit environ 8,7% du capital, ainsi que la participation jusqu'ici détenue par Cyril Zimmermann. BJ Invest devient ainsi le premier actionnaire de HiPay, aux côtés de HiMedia.

HiMedia poursuit son désengagement du capital de HiPay. Cette opération lui permet par ailleurs d'améliorer sa trésorerie et de réaliser une opération relative pour ses actionnaires, sans décaissement.

### **2. Le Conseil d'Administration de HiPay est renouvelé.**

Pour refléter la nouvelle position des différents actionnaires de HiPay, le Conseil d'administration est renouvelé. Deux administrateurs seront désignés sur proposition de BJ Invest, dont Benjamin Jayet qui sera également président du conseil. HiMedia devient administrateur et sera représentée par Cyril Zimmermann. Deux administrateurs indépendants siégeront au conseil.

### **3. Cyril Zimmermann se renforce au capital de HiMedia.**

BJ Invest cède les parts qu'il détenait dans HiMedia. 10% du capital est racheté par la société, à un prix préférentiel (inférieur au dernier cours). Le solde, environ 6%, est acheté au prix du marché par Cyril Zimmermann. Ce dernier renforce ainsi sa position dans HiMedia et en devient donc, avec environ 12% du capital, le premier actionnaire.



digital advertising experts

Communiqué de presse

---

Cet accord permet un nécessaire retour à la sérénité pour le développement des deux sociétés HiMedia et HiPay. Les managements pourront, ainsi, se concentrer sur la création de valeur au profit des sociétés et de leurs actionnaires.

**A propos de HiMedia :**

Pionnier du secteur, HiMedia est un leader européen du marketing digital.

Présente dans 6 pays européens, aux Etats-Unis et en Amérique Latine, la société HiMedia a réalisé un chiffre d'affaires de 65 millions d'euros en 2015.

*Indépendante depuis sa création, la société est cotée sur le compartiment C de Euronext Paris et fait partie des indices CAC Small, CAC All-Tradable et CAC PME. Code ISIN : FR 0012821890 / Mnémo : HIM*

Plus d'informations sur : [www.himediagroup.com/himedia](http://www.himediagroup.com/himedia) et [infofin@hi-media.com](mailto:infofin@hi-media.com)

Suivez-nous sur Twitter : @himedia

LinkedIn : [www.linkedin.com/company/himediagroup](http://www.linkedin.com/company/himediagroup)

**Prochaine communication financière :** Résultat du premier semestre 2016, le 28 juillet 2016 avant bourse.

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres Hi-Media. Si vous souhaitez obtenir des informations plus complètes sur HiMedia Group, nous vous invitons à vous reporter à notre site Internet <http://www.himediagroup.com>, rubrique Investisseurs.*

*Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que HiMedia Group estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent communiqué, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations. HiMedia Group opère dans un secteur des plus évolutifs au sein duquel de nouveaux facteurs de risques peuvent émerger. HiMedia Group ne prend en aucune manière l'obligation d'actualiser ces déclarations de nature prévisionnelle en fonction de nouvelles informations, événements ou autres circonstances.*